

A.M.2.E.

**Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 320 Route de Letraz, 74700 DOMANCY
884 638 321 RCS ANNECY**

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

Les soussignés

- **Monsieur Antoine MÊME**, titulaire de 201 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- **Monsieur Nicolas GRIFFON**, titulaire de 199 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.M.2.E. et conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du code de commerce et de l'article 26 des statuts,

Et connaissance prise du déménagement du Président à compter du 1^{er} novembre 2025 de son habitation qui constituait le siège social de la société, à PASSY (74190) 324 Chemin du Grand Clos, et de la nécessité en conséquence de transférer le siège social,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du 320 Route de Letraz, 74700 DOMANCY au 324 chemin du Grand Clos 74190 PASSY, et ce à compter du 1^{er} novembre 2025.

En conséquence, les associés modifient l'article 4 des statuts de la manière suivante :

Article 4 - Siège Social

"Le siège social était fixé depuis la constitution au 320 Route de Letraz 74700 DOMANCY.

Le siège social est fixé depuis le 1^{er} novembre 2025 :

324 chemin du Grand Clos 74190 PASSY

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes démarches et formalités utiles.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Le présent acte est signé sur 2 pages par voie électronique par le biais de la plateforme YouSign au moyen d'un accès personnel sécurisé, ce que Messieurs Antoine MÊME et Nicolas GRIFFON reconnaissent et acceptent expressément.

Fait par signature électronique,

Antoine MÊME

Nicolas GRIFFON